



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rapatriés

Question écrite n° 48071

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur la situation des fonctionnaires anciens combattants rapatriés qui ont subi des préjudices de carrière du fait de la guerre de 1939-1945. En effet, très nombreux sont ceux qui attendent encore leur reclassement après plus de quarante ans. De plus, qu'ils aient ou non été reclassés, les intéressés subissent les conséquences de ces retards, à savoir : indemnisation versée en francs actuels, sans tenir compte de la forte érosion monétaire depuis 1945, rappels bloqués sur un seul exercice fiscal, abstraction totale des réductions d'impôts pour charges de famille, plafonnement des réductions de 10 et 20 %, application sur la totalité des rappels (qui portent sur cinquante ans) de la CSG et du RDS, qui sont de création toute récente. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. d'Attilio Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48071

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : relations avec le parlement

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 646